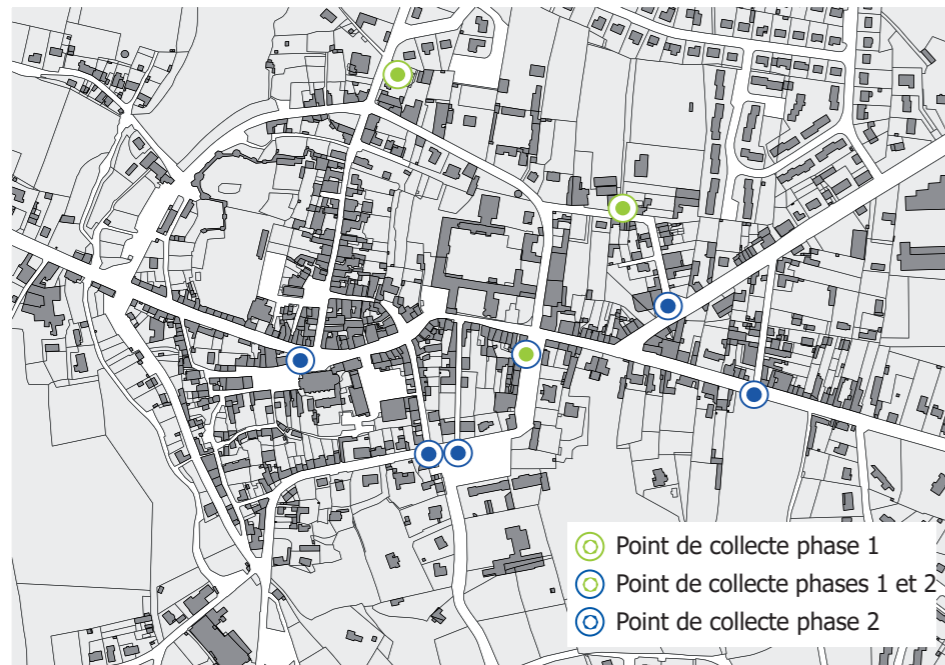


## ////////////////// VOTRE QUOTIDIEN DURANT CES PERIODES DE CHANTIER ////////////////////

- L'accès pompiers est conservé même dans les rues en chantier.
- La desserte des riverains et la livraison des commerces resteront possibles pendant les travaux.
- Le marché du jeudi matin est déplacé sur la place de l'église pendant toute la durée des travaux.
- Des points de collecte des ordures ménagères pour les habitations concernées seront mis en place (voir ci-dessous). Pour rappel, les bacs devront être rentrés entre chaque collecte.



## ////// ATTENTION CHANTIER INTERDIT POUR LA SECURITE DES PERSONNES ////

Afin de permettre le traitement de la voirie et le coulage des bordures, le chantier sera strictement interdit certains jours bien identifiés. Il sera demandé aux riverains de bien vouloir déplacer leur véhicule. Les rues seront ré-ouvertes à la circulation riveraine dès le lendemain de l'intervention.

### Le chantier sera interdit :

- Boulevard de la Prévalaye : les **2, 5, 6, 20 et 23 juillet 2018**
- Rue de la Libération, place du Pilori et rue Foch : les **3 et 5 septembre** et les **1, 2, 5 et 6 novembre 2018**.

*Ces dates sont indicatives et sont susceptibles d'être modifiées*

## ////////////////////////////////////// A SAVOIR //

**Un contact :** Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser à la Maison du Projet, 3 rue de la Libération, Pouancé (02 41 26 99 35) ou à la Mairie déléguée de Pouancé (02 41 92 41 08) et consulter les informations du chantier sur le site internet de la commune [www.ville-pouance.fr](http://www.ville-pouance.fr) ou sur les bornes numériques.

**Un chiffre :** Aujourd'hui, le périmètre de projet compte 68 places de stationnement et 1 place PMR. Demain, le projet prévoit après travaux 77 places de stationnement et 2 places PMR.

**Un mobilier urbain unique :** Dans le cadre du projet de revitalisation centre-bourg, une ligne de mobilier urbain et de micro-signalétique ont été conçues spécialement pour la commune nouvelle d'Ombree d'Anjou et seront mis en place dans le centre-ville.

**Le saviez-vous ?** La commune déléguée de Pouancé est devenue homologable « Petite Cité de Caractère » depuis janvier 2018. Des aides à la restauration du patrimoine en secteur « Centre Ancien Protégé » seront mis en place par la Région des Pays de la Loire à compter de septembre 2018. Un architecte du Patrimoine assurera des permanences en mairie déléguée.

# Revitalisation du Centre - Ville

## Investir les espaces publics de Pouancé



## -INFO CHANTIER N°1-

### Période des travaux

Du 18 juin au 27 juillet 2018: Boulevard de la Prevalaye

Du 24 juillet au 7 décembre 2018: Rue de la Libération, place du Pilori et rue Foch



Edité le 14 juin 2018

La commune déléguée de Pouancé fait partie des 54 villes lauréates retenues en 2014 dans l'appel à projet national de revitalisation des centres bourgs. Les travaux de requalification des espaces publics par la commune sont une première étape importante dans le processus de redynamisation de votre commune.

**La démarche du projet**

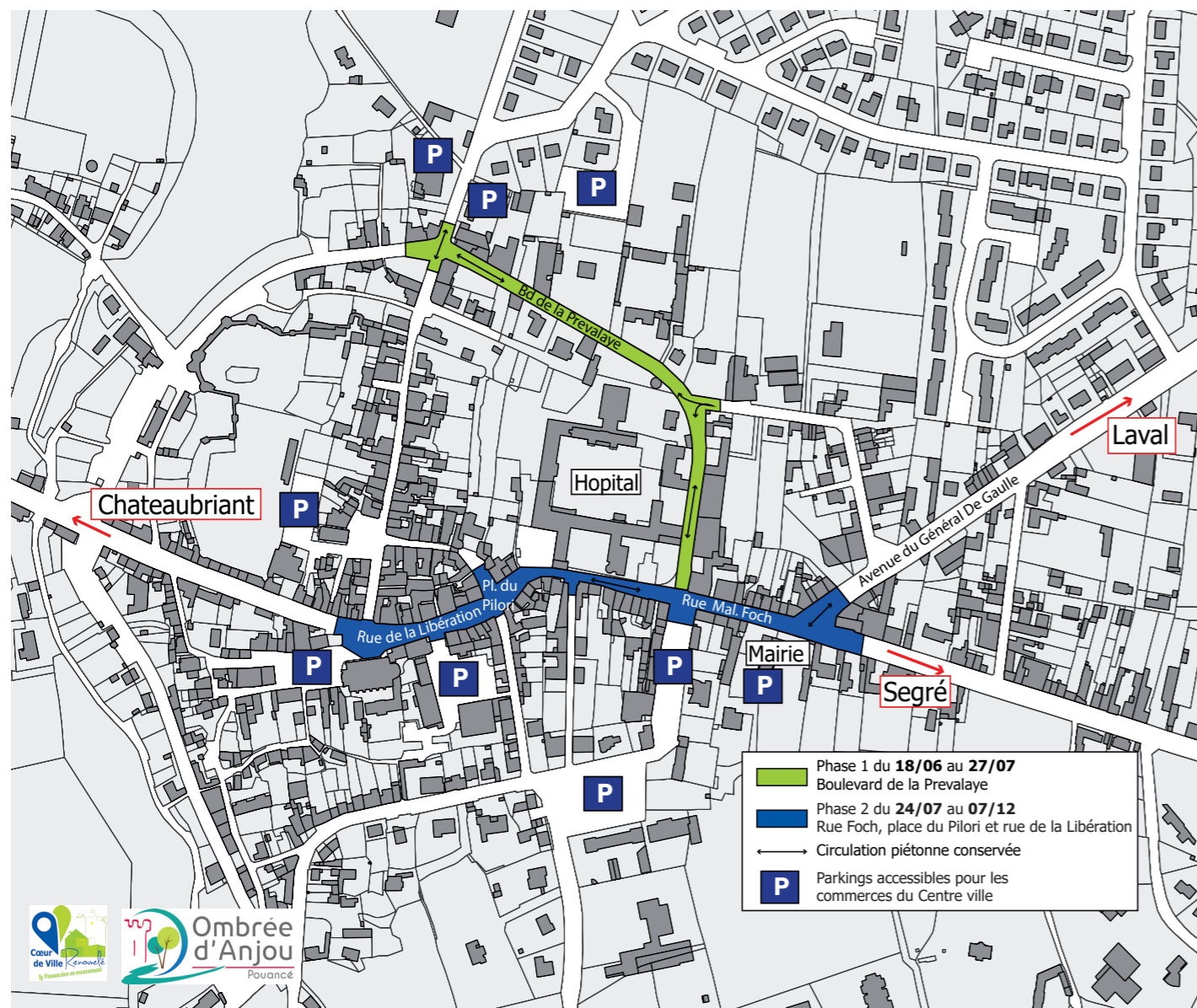
Ce projet est le résultat d'une démarche concertée de longue haleine : l'Atelier Urbain Permanent, groupe de travail composé d'habitants et de commerçants, a été sollicité par Urban'ISM et SCP Chauveau à chaque étape de conception du projet depuis 2015.

Les entreprises Eiffage, pour le lot Voirie et Réseau Divers (VRD), et ID VERDE, pour le lot aménagements paysagers, ont été retenus au printemps 2018 pour la réalisation des travaux sur les espaces publics de Pouancé.

**Orientations d'aménagements**

**Rue de la Libération, place du Piloni et rue Foch:** Valoriser les vitrines des commerces, optimiser les stationnements, créer des espaces de convivialité, développer les circulations douces, réaménager le carrefour de l'Europe et améliorer le cadre de vie par le fleurissement et la trame arborée.

**Boulevard de la Prévalaye :** Pacifier les circulations, améliorer et sécuriser les circulations piétonnes, sécuriser les abords du groupe scolaire et les carrefours, proposer un accompagnement paysager valorisant.



La commune vous encourage à utiliser les plus de 300 places de stationnement à proximité directe des commerces afin de continuer à faire vivre vos commerçants pendant la durée des travaux.



**Phase 1**

18 juin  
27 juillet

Le boulevard de la Prévalaye sera fermé à la circulation.

Les travaux seront réalisés de manière à assurer le maintien d'un cheminement piéton sur toute la longueur du chantier.

Les accès aux riverains, commerces et services seront maintenus, notamment par la remise en circulation du chemin médiéval, en sens unique montant.

Une déviation sera mise en place par les rues du Maine, d'Anjou et de Normandie pour rejoindre l'avenue de la Gare et les parkings à proximité de la MCL.

Le carrefour entre la rue Saint-Aubin et le boulevard de la Prévalaye sera ré-ouvert à la circulation les week-end.



**Phase 2**

24 juillet  
7 décembre

Une partie de la rue de la Libération, la place du Piloni, ainsi que la rue du maréchal Foch seront fermées à la circulation.

Du 24 juillet au 20 août une circulation en alternance sera néanmoins possible pendant les travaux d'assainissement.

La rue Clémenceau sera remise en double sens afin de garantir l'accès aux services place de la République, le stationnement dans cette rue y sera interdit pendant la durée de la phase.

Une déviation de contournement sera mis en place par la rue Saget et par les boulevards.

Les accès aux riverains, commerces et services seront maintenus.